



Charte 1 Franc pour le Climat

Membre Restaurants & Hôtels

Pourquoi cette charte ?

Rejoindre 1 Franc pour le Climat en tant que Restaurants et Hôtels (membres passifs dans les statuts), c'est soutenir une initiative simple et locale : c'est bon pour l'économie locale, c'est bon pour le climat. Ajouter 1 franc à la carafe d'eau ou à un élément de son menu permet de financer des actions de durabilité en Suisse et de soutenir l'économie locale.

Répartition des contributions

Chaque franc récolté est réparti ainsi :

- 40 % pour le membre, à faire valoir auprès de notre réseau de fournisseurs locaux afin de soutenir l'économie locale et durable pour les restaurateurs et hôteliers.
- 40 % pour les actions menées directement par l'association, incluant la plantation d'arbres et la bourse d'entrepreneuriat durable.
- 20 % pour le fonctionnement de l'association et la promotion de l'initiative.

Le restaurant ou l'hôtel peut choisir de reverser l'intégralité des dons à l'association. Dans ce cas, 80 % seront directement alloués aux actions menées sur le terrain, et 20 % serviront à financer son fonctionnement.

Engagement de la part des Restaurants & Hôtels

En tant que restaurant ou hôtel membre passif, vous vous engagez à :

- Mettre en place la solution 1 Franc pour le Climat dans votre établissement en utilisant le matériel fourni (stickers, affiches, supports digitaux).
- Informer vos clients du concept et répondre à leurs éventuelles questions.
- Accepter de ne pas facturer le franc en cas de refus du client.
- Fournir un décompte trimestriel ou semestriel des contributions récoltées.
- Justifier l'utilisation des réductions auprès de notre réseau de fournisseurs.

Engagement de l'association

L'association 1 Franc pour le Climat s'engage à :

- Fournir le matériel de communication nécessaire.
- Répondre rapidement à vos questions.
- Vous inviter aux plantations et événements de l'association.
- Mettre en avant votre engagement sur notre site et nos réseaux sociaux.



Durée et conditions de participation

- L'engagement commence dès la signature de cette charte.
- Il est à durée indéterminée.
- La participation peut être arrêtée sans préavis, à condition de clôturer la période en cours, d'envoyer le dernier décompte et de retirer les éléments visuels liés à l'initiative.
- Si le volume des contributions est trop faible, l'association peut demander au membre de mettre fin à sa participation.

Signatures

Fait à :

Le :

Pour le restaurant / hôtel,

Pour 1 Franc pour le Climat,

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom de l'établissement :

Fonction :

Signature :

Signature :